

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 30 OCTOBRE 2018**

Séance extraordinaire tenue le 30^e jour du mois d'octobre 2018 à 19 heures à la salle des assemblées publiques située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Un avis de convocation a été signifié à la maison à chacun des membres du conseil municipal le 26 octobre 2018 entre 15 heures et 16 heures attestant qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité était convoquée par monsieur Luc Dostaler, maire, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, le 30^e jour du mois d'octobre 2018 à 19 heures et qu'il y serait pris en considération le sujet suivant, savoir :

- 1- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement encadrant l'usage du cannabis
- 2- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement sur la circulation et le stationnement

Les membres du conseil sont tous présents, ils conviennent de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire et ajoute le sujet suivant à l'ordre du jour :

- 3- Agrandissement de l'école Notre-Dame – Intention de participation financière de la Municipalité

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS
2018-10-190**

Monsieur le conseiller Clément Pratte donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement encadrant l'usage du cannabis.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
2018-10-191**

Madame la conseillère Julie Régis donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur la circulation et le stationnement

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME – INTENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
2018-10-192

Considérant que suite à la confirmation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) d'un investissement pour l'agrandissement de l'école Notre-Dame, la Commission scolaire de l'Énergie est à préparer le projet qui consiste à l'ajout de huit classes et d'un gymnase.

Considérant qu'il serait souhaitable que le gymnase prévu dans le projet pour l'agrandissement de l'école Notre-Dame soit plus grand, afin de mieux répondre aux besoins de la Municipalité et des utilisateurs pour la pratique d'activités sportives et autres.

Considérant que la Commission scolaire de l'Énergie a fait une estimation des coûts additionnels pour la modification de la dimension du gymnase, qui seraient approximativement de l'ordre de 750 000 \$ et elle demande une participation financière à la Municipalité d'environ 250 000 \$.

Considérant que la Municipalité est disposée à participer à ce projet, mais elle devra préalablement obtenir les approbations requises prévues par les lois applicables à la manière dont elle engagera son crédit pour sa participation financière.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité :

- que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel confirme son intention, sous réserves de l'obtention des approbations requises, de verser une somme approximative de 250 000 \$ à la Commission scolaire de l'Énergie à titre de contribution pour l'agrandissement du gymnase de l'école Notre-Dame.
- que les conditions relatives à cette contribution devront faire partie d'une entente entre la Municipalité et la Commission scolaire de l'Énergie, entre autres, que le versement de la contribution soit de l'ordre de 10 000 \$ par année sur un amortissement de vingt-cinq (25) ans.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE
2018-10-193

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 19h15.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/_____

Maire
